

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Lambersart (59130)

Réponses de Pierre-Yves Pira, au nom de la liste « Lambersart, sociale, écologique et solidaire »

– le 27/02/2020 à 11:59 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 400000 euros

Nous devons au préalable faire un audit de la situation financière de la commune. Puis dresser les perspectives notamment en matière de logement social (risque de payer une amende de 800 000 euros par an si nous n'atteignons pas les 25% de logements sociaux). Puis nous pourrions envisager de mettre en place les moyens pour un plan vélo ambitieux.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4 : je suis indécis-e

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Cet engagement est inclus dans l'engagement 3

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Ce réseau express sera en lien avec les communes limitrophes, notamment Lille, et pourra - entre autres- s'appuyer sur deux axes : l'avenue du bois-Rue Auguste Bonte dans les sens Est-Ouest et le l'avenue de l'Hippodrome dans le sens nord-Sud.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°7 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenue du Bois

Avenue de l'Hippodrome

Avenue de dunkerque

Rue de Lille

Rue Auguste Bonte

Boulevard de l'Alliance Nord-Ouest

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°8 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Ces itinéraires relieront les entrées de la ville avec les différents quartiers de Lambersart, développant ainsi les activités et le commerce, en indiquant le nombre de minutes requises à vélo.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°9 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Etendre les réseaux de pistes cyclables en cours de développement à Lille, notamment dans l'axe de l'avenue de l'Hippodrome ou de l'avenue de Dunkerque.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°10 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°11 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Réorienter le trafic vers les axes principaux et apaiser les quartiers, notamment aux heures de pointes. Parmi ceux-ci notamment :

- Canon d'or (avenue Pottier, avenue de la République,...)
- La Cessoie (rue Charles Gounod, rue du Président Coty, rue de Saint-André...)
- Bourg (allée Saint-Paul,...)
- Champ de course (Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Avenue du Champ de Course,...)

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°13 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°14 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°15 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°16 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Notamment sur l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny, la rue Charles Gounod ou encore l'allée Saint-Paul

Il est prévu une Lino (Liaison Intercommunal Nord Ouest) le long de la voie de chemin de fer, passant par le saut du loup et allant jusqu'à Loos. Elle comportera une voie dédiée aux transports collectifs et une autre pour les vélos. Elle sera donc en parallèle avec l'allée St Paul.

Il faut également revoir le plan de circulation avenue Becquart, mise en tête bêche de sens uniques, traversée en continu des bus dans un sens et retour par une autre rue, traversée en continu des cyclistes. Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°17 : je m'engage

Transformer en zone piétonne la rue du Bourg, dans son axe nord sud, de l'Eglise Sainte-Calixte à la salle André Malraux.

Ce travail est à réaliser dans le cadre de la MEL qui en a la prérogative. Il sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus, et les commerçants. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°18 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°19 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous proposons des zones 20 devant chaque établissement scolaire.

Action n°20 : je suis indécis·e

Étendre la zone de stationnement payant Dans les rues adjacentes à l'avenue de Dunkerque pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Action n°21 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°22 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé notamment via des abris dit "huches à vélos"/Vélobox dans les quartiers où il y a des maison type 1930, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Oui, et notamment devant les établissements scolaires

Action n°23 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°24 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment, dans le quartier Canon d'Or

Ce travail sera réalisé en concertation avec les citoyens, les associations, les techniciens et les élus. La réflexion s'organisera autour de la pollution, les émanations de gaz à effets de serre et la nécessité impérieuse du recours aux transports collectifs et au vélo. Cette évolution sera considérée comme incontournable. Elle constituera un travail réalisé en codécision.

Action n°25 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°26 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°27 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°28 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°29 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

La mise à disposition de locaux dépendra des possibilités de la ville. Elle ne pourra se faire qu'en fonction de l'existant. Elle se fera également en relation avec les maisons écocitoyennes et sociales de quartier.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous proposons des maisons écocitoyennes et sociales dans chaque quartier et la constitution d'un garage solidaire.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°33 : je suis indécis·e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°35 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°36 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

En complément de camionnettes de livraisons à propulsion écologiquement et climatiquement propre.

Action n°37 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°38 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris notamment rue du Bourg, près du square Jean Monet ou face au Carrefour City rue de Lille.

Action n°39 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Le climat : c'est ici et maintenant !

Le moment est crucial. Le réchauffement climatique nous impose de réagir tout de suite dans le cadre de la MEL qui a la prérogative de la mobilité. La part des transports représente en général 30% des Gaz à effets de Serre. Nous devons aujourd'hui décider de la politique volontariste à mettre en place dans les années à venir. Nos villes s'asphyxient. Les rues de nos communes sont transformées en véritables pénétrantes vers Lille. Les entrées de la métropole sont saturées. La transition écologique nous impose une révision des moyens de déplacements. Tout doit être fait pour revoir la place de la voiture dans la ville et favoriser les transports doux et collectifs. La gratuité des transports collectifs est complémentaire au développement d'un plan vélo conséquent. De ce fait, et avec l'ambition de lutter contre la dégradation de notre écosystème, nous revendiquons pour la Métropole Européenne de Lille :

- La gratuité des transports collectifs (ils sont déjà subventionnés à hauteur de 70%)
- La mise en place de parkings relais à la périphérie de la métropole
- La mise en place de navettes gratuites vers le réseau d'autobus, de tramway ou de métro.
- L'investissement dans le réseau pour en revoir le maillage et les rythmes.
- La fin immédiate du déploiement des portiques à l'entrée des stations de métro.

Au-delà de la gratuité les jours de pics de pollution, tout tarif écosolidaire ne peut être que transitoire pour arriver à la gratuité totale dès 2025, année de fin de contrat du prestataire actuel.

Nous voulons retrouver la sécurité dans nos rues pour y développer les transports doux, développer un maillage de pistes cyclables. Nous voulons laisser à nos enfants un autre visage de la ville.

La lutte contre le réchauffement climatique nous impose de décider dans les années de cette mandature:

- Nous nous engageons à agir le plus rapidement à la réalisation de ces objectifs
- Nous devons, dans le cadre de la MEL, réaliser les aménagements nécessaires : parkings périphériques, navettes gratuites, réseaux de pistes cyclables. Il y a urgence.

Nous pouvons agir, ici et maintenant, la Métropole Européenne de Lille peut montrer l'exemple. Première des grandes villes de plus 1 million d'habitants à basculer dans la gratuité des transports collectifs, elle peut entraîner derrière elle d'autres grandes villes et ainsi assumer sa part, à la hauteur de ses ambitions, dans la lutte contre Réchauffement climatique.